



**Syndicat National
des Cardiologues**
Médecine cardiovasculaire

Télésurveillance de l'insuffisant cardiaque : la grande oubliée de la fin de l'état d'urgence

La crise liée au Covid-19 a confirmé et renforcé le rôle capital de la télémedecine dans la prise en charge des personnes atteintes de pathologies chroniques.

Le Syndicat National des Cardiologues a accueilli avec satisfaction l'élargissement des conditions d'accès à la télésurveillance, permettant à tous les insuffisants cardiaques de bénéficier d'une amélioration de leur prise en charge dès le début du confinement (arrêté du 23 mars 2020) et ce jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire prévue le 10 juillet 2020.

Devant l'intérêt majeur pour la population de ce nouveau mode d'exercice, le Gouvernement a légitimement prolongé jusqu'au 31 décembre 2020 les conditions exceptionnelles actuelles de prise en charge de la télémedecine, afin de lutter à la fois sur le renoncement aux soins et limiter les déplacements des patients fragiles (ordonnance n°2020-737 du 17 juin 2020).

Le Syndicat National des Cardiologues déplore avec inquiétude l'exclusion de la télésurveillance dans la décision finale du 17 juin 2020 concernant la prolongation de la prise en charge des actes de télémedecine.

Le Syndicat National des Cardiologues appelle le ministère des Solidarités et de la Santé à corriger au plus vite cet « oubli » afin de ne pas risquer d'exposer inutilement les insuffisants cardiaques dont on sait la grande fragilité face au Covid-19.

Marc Villaceque
Président du Syndicat National des Cardiologues
06.82.43.36.83